

## 2 – Modèle de développement de l'Association A Vélo Sans Age

### Maillage du territoire et proximité

A VELO SANS AGE	Antennes
<p>Dans son projet de développement du concept AVSA sur le territoire national, l'association a pour objet de créer des antennes en fonction des besoins exprimés sur le terrain.</p> <p>L'association AVSA a obtenu de Cycling without Age au Danemark l'exclusivité d'utilisation de la marque sur le territoire français.</p> <p>Par ailleurs, la marque « A Vélo Sans Age » est déposée à l'INPI.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>✦ Les antennes sont des établissements secondaires qui constituent des points d'ancrage sur le territoire national. La zone d'activité peut couvrir un quartier, une ville ou un département.</li><li>✦ Les antennes ne disposent pas de la personnalité juridique et n'ont pas d'autonomie par rapport au siège. Elles fonctionnent donc sous l'entière responsabilité de l'association et de ses dirigeants.</li><li>✦ Quand une antenne est créée, elle doit faire l'objet d'une déclaration au siège de l'association.</li><li>✦ Chaque antenne est administrée par un responsable bénévole, sous l'autorité des membres du CA ; les administrateurs lui donnent pouvoir du fait de l'absence d'autonomie juridique.</li><li>✦ Le rôle du responsable d'antenne est :<ul style="list-style-type: none"><li>- de représenter l'association auprès des interlocuteurs administratifs et institutionnels locaux. Il contribue à faire connaître l'association. Il développe son réseau en se mettant en relation avec la mairie, les médias locaux, les collectivités, entreprises, associations...</li><li>- d'animer et de coordonner les activités.</li></ul></li><li>✦ L'antenne peut disposer de ses propres locaux, d'un compte bancaire et d'une comptabilité propres,</li></ul>

## Missions

- Interlocuteur Cycling without Age au Danemark
- Essaimage du concept sur le territoire national :
  - Soutien à la création de nouvelles antennes (conformément au cahier des charges de création d'une antenne)
  - Responsable du respect du concept AVSA (statuts, charte et règlement intérieur) ; exclusivité / utilisation du logo et essaimage en France
- Constitution d'un parc de vélos que l'association met à disposition des antennes (via les EPHAD et autres établissements).
- Formation des pilotes bénévoles
- Promotion, communication auprès des partenaires institutionnels et professionnels
- Animation du réseau : rencontres, échanges de pratiques avec les antennes, EPHAD, professionnels de la santé...
- Communication : création et diffusion des outils (logo, site, flyers...), animation des réseaux sociaux, relations médias
- Recherche de financements et montage de dossiers (mécénat, fondations, crowdfunding...)
- Gestion des adhésions (particuliers, EPHAD, associations de cyclisme)

mais le tout fonctionnant sous la responsabilité du siège et des dirigeants.

- Chaque antenne est ambassadrice d'AVSA sur son territoire.
  - Elle est force de proposition et de développement :
    - Contacts avec les partenaires institutionnels et professionnels locaux
    - Participation au montage de dossiers pour la recherche de financements des triporteurs
    - Constitution d'un réseau de pilotes bénévoles et formation
    - Création d'évènements
    - Promotion, communication, relations médias
    - Echanges entre antennes du même département
- Elle gère les réservations (logiciel de gestion), met en relation les EPHAD et les bénévoles pilotes

### 3 - Scénarios de développement

<b>II Création d'une antenne</b>	
<b>Situation</b>	Une personne / un groupe souhaite développer le concept sur son territoire en organisant des sorties pour des maisons de retraite, des établissements spécialisés, des personnes âgées isolées.
<b>Modalités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✦ Premier contact : bulletin de pré-inscription sur le site Internet, mail...</li><li>✦ Rencontre avec AVSA (physique ou à distance)</li><li>✦ Présentation du projet, des statuts et du fonctionnement des antennes, RI et Charte AVSA</li><li>✦ Désignation d'un responsable d'antenne</li><li>✦ Déclaration de l'antenne à la préfecture du siège d'AVSA</li><li>✦ Formation et assurance des bénévoles (adhesion etc.)</li></ul>
<b>Achat du triporteur</b>	L'achat du triporteur est assuré par AVSA avec le soutien de l'antenne sur la recherche de financement (crowdfunding, mécénat d'entreprises locales, fonds publics) Un guide sur la recherche de financement est communiqué à l'antenne.
<b>Moyens mis à disposition</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✦ Formation des pilotes</li><li>✦ Logiciel de réservation</li><li>✦ Outils de communication (logo, site Internet, flyers...)</li><li>✦ Forum Podio (réseau social entre les licenciés et les bénévoles en France)</li><li>✦ Assurance et entretien des triporteurs</li></ul>
<b>Modalités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✦ Cotisations des membres de l'antenne : 15 € / an</li></ul>

## financières

### ✦ Adhésions des structures médico-sociales :

- Avec la mise à disposition d'un vélo : entre 300 et 500 € / an (l'adhésion comprend les frais d'assurance et d'entretien) A déterminer
- Sans mise à disposition de vélo : entre 150 et 300 € / an A déterminer